

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BEST BUSINESS MODELS
Part RD (Distribution) FR0011014430
OPCVM soumis au droit français
Cet OPCVM est géré par MONTPENSIER FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF du Fonds est : Actions de pays de la zone euro.

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance, à moyen et long terme des actifs, en cherchant à surperformer l'indice Euro Stoxx sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, au travers d'un portefeuille constitué de façon discrétionnaire. La performance du FCP est comparée a posteriori à l'indicateur de référence Euro Stoxx, calculé dividendes réinvestis.

L'OPCVM éligible au PEA est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA. Il est exposé :

- à hauteur minimum de 60% en actions des pays de la Zone Euro et ce jusqu'à 200%, via l'utilisation d'instruments financiers à terme. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique à l'intérieur de l'Europe. Le Fonds pourra toutefois être exposé sur les pays émergents à hauteur de 10% de son actif net et pourra être exposé sur les petites capitalisations à plus de 10% de son actif.

- à hauteur de maximum 40% en produits de taux, dont 20% de son actif en obligations, sans critère de notation imposé au gérant, sans toutefois investir en titres de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion, 10% en titres de créances négociables français ou étrangers, 10% en produits monétaires. La répartition dette privée/dette publique, ainsi que la sensibilité des titres sont à la discrétion du gérant.

Le risque de change est couvert en tout ou partie par des opérations de change à terme ou par l'utilisation d'instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés des pays membres de l'OCDE et ne pourra excéder 10% de l'actif.

La méthode de gestion du portefeuille consiste à sélectionner des valeurs en fonction de leur potentiel par rapport à leur domaine d'activité et à leur valeur intrinsèque (stock picking). Le gérant s'appuie sur une étude quantitative fondée sur des ratios financiers d'identification des valeurs en phase de croissance, d'amélioration, et en retournement.

Remboursement des parts : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse ouvert à Paris, non férié en France.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de valorisation, avant 11h30.

Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

La part RD distribue ses revenus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa forte exposition aux actions européennes, notamment au marché des petites et moyennes capitalisations qui sont destinées à accueillir des entreprises, qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque opérationnel : Il représente le risque de défaillance ou d'une erreur au sein des différents acteurs intervenant dans la gestion et la valorisation du portefeuille de l'OPCVM.

Risque de liquidité : Le Fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. L'OPCVM pourra être exposé au risque de contrepartie résultant notamment d'opérations de change à terme conclues de gré à gré avec un établissement de crédit. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

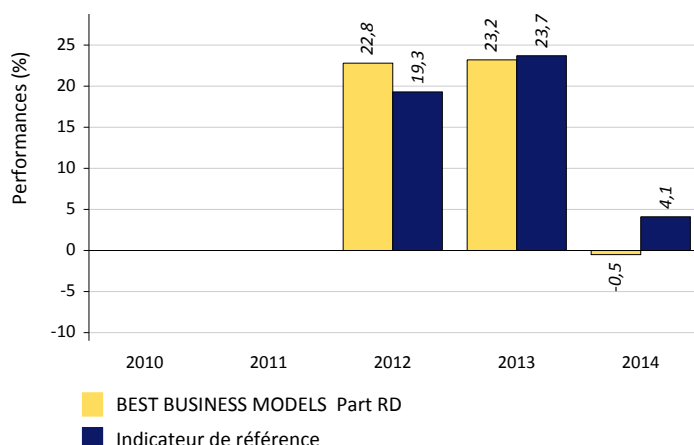
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,73%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Date de création du Fonds : 28 mai 2003

Date de création de la part : 3 mars 2011

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : EuroStoxx (SXXT).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 30 avenue George V, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

L'OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de MONTPENSIER FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion MONTPENSIER FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 juin 2015.